

## Certification à la Médiation en Afrique

L'Institut EDGE a le plaisir de vous annoncer le lancement d'une formation adaptée à la médiation, axée tout à la fois sur les aspects juridiques et pratiques du processus, en mettant l'accent sur la maîtrise des techniques de communication propres à la médiation et à la définition des options de négociation des protagonistes du conflit avec l'aide de leurs conseils.

Cette formation, donnant lieu à la délivrance d'une certification de médiateur, sera animée par un panel international de médiateurs expérimentés intervenant dans les domaines suivants : médiation commerciale, médiation d'investissement, médiation sociale, médiation communautaire, médiation pénale, médiation médicale et médiation familiale.

A l'issue de celle-ci, les participants disposeront des compétences nécessaires pour conduire une médiation avec succès et en maîtriser tous les ressorts.

Sous forme de visioconférence, des séances de formation hebdomadaires seront assurées par notre panel international de médiateurs expérimentés :



Mamary DIARRA  
Médiateur



Elvire VIGNON  
Médiateur



Romain CARAYOL  
Médiateur



David LUTRAN  
Médiateur



Lydienne YEN EYOUM  
Médiateur



Moustapha FAYE  
Médiateur



Marcel MARIGO  
Médiateur



Amedou DIENG  
Médiateur

## Du 19 Octobre au 14 Décembre 2021

I N S C R I P T I O N S O U V E R T E S

Pour obtenir la plaquette de présentation ainsi que le programme détaillé de cette formation certifiante, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [edgesenegal2@gmail.com](mailto:edgesenegal2@gmail.com) ou appeler le +221 76 164 56 38



## CERTIFICATION A LA MEDIATION EN AFRIQUE

### **A. PRESENTATION**

1. La médiation constitue un processus confidentiel intervenant en dehors d'un procès (judiciaire ou arbitral) ou en marge de celui-ci, tendant à la résolution d'un différend entre des parties avec l'aide d'un tiers neutre, indépendant et impartial appelé médiateur. Le rôle du médiateur est de faciliter l'établissement et/ou la poursuite d'un dialogue entre les parties et de les accompagner dans leur démarche amiable.

Processus volontaire, flexible et confidentiel, la médiation permet de déterminer précisément l'objet du conflit ainsi que son origine profonde en vue de l'émergence d'une solution durable entre les parties. Le médiateur ne pourra se substituer aux parties qui demeurent seules décisionnaires pour l'élaboration de leur accord et sa mise en œuvre.

2. La médiation a connu un essor important en Afrique ces dernières années, notamment grâce à l'adoption de l'Acte uniforme relatif à la médiation de 2017 (désormais applicable dans tout l'espace communautaire OHADA). Les efforts déployés par les institutions aux niveaux régional et local visent à donner toute sa place à la médiation pour en faire le mode privilégié de règlement des différends dans la zone.

3. L'offre de formation demeure toutefois insuffisante et la médiation est aujourd'hui trop peu connue des praticiens et justiciables (particuliers et entreprises, privées et publiques) de l'espace OHADA, qui ne peuvent y avoir recours de façon naturelle et en confiance faute pour eux de maîtriser le processus et d'en saisir l'intérêt.

Fort de ce constat, l'Institut EDGE a souhaité proposer une formation adaptée à la médiation, axée tout à la fois sur les aspects juridiques (interactions avec les procédures judiciaires et arbitrales) et pratiques du processus (déroulement de la médiation, rôle des protagonistes du conflit), en mettant l'accent sur la maîtrise des techniques de communication propres à la médiation et à la définition des options de négociation des protagonistes du conflit avec l'aide de leurs conseils (négociation raisonnée).

Cette formation, donnant lieu à la délivrance d'une certification de médiateur, sera animée par un panel international de médiateurs expérimentés intervenant dans les domaines suivants : médiation commerciale, médiation d'investissement, médiation sociale (relations individuelles et collectives de travail), médiation communautaire et médiation familiale.

A l'issue de celle-ci, les participants disposeront des compétences nécessaires (aux plans juridique, technique et communicationnel) pour conduire une médiation avec succès et en maîtriser tous les ressorts.

## **B. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Connaître les fondamentaux de la médiation ;
- Maîtriser les techniques et le processus de la médiation ;
- Connaître les spécificités des divers domaines de la médiation ;
- Renforcer ses connaissances et ses compétences dans la pratique de la médiation judiciaire et conventionnelle ainsi que sa capacité à gérer les conflits à l'amiable.

## **C. ORGANISATION DE LA FORMATION ET PUBLIC CONCERNE**

Le programme de la formation certifiante à la médiation se déroulera en ligne et/ou dans les locaux de l'Institut EDGE en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La formation s'adresse à :

- Hauts-fonctionnaires des ministères de la justice, de l'économie et des finances, du commerce, des agences de promotion des investissements...
- Dirigeants et cadres d'entreprises ;
- Experts et consultants ;
- Professions libérales : avocats, huissiers de justice, notaires, experts comptables, experts financiers, architectes etc... ;
- Magistrats ;
- Dirigeants de structures de régulation.

## **D. CONDITION D'ADMISSION**

Cette formation est ouverte à des profils issus d'une maîtrise ou d'un master I (Bac+4), d'un diplôme équivalent et/ou d'une expérience et de responsabilités professionnelles jugées équivalentes. L'admission se fait aussi par examen du dossier et après avis du comité de sélection.

## **E. PROGRAMME ET CALENDRIER DE LA FORMATION CERTIFIANTE**

Formation diplômante de 30 heures, articulée comme suit :

- Leçon inaugurale de présentation de la formation certifiante et du contexte dans lequel elle s'inscrit. Mardi 6 avril 2021 / 2 heures (15h-17h GMT)
- Session 1 : Médiation et conflit. Mardi 19 octobre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par Romain Carayol et Amadou Dieng.

- Session 2 : Les protagonistes de la médiation. Mardi 26 octobre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par David Lutran et Lydienne Yen Eyoum
- Session 3 : Le déroulement de la médiation. Mardi 2 novembre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par Moustapha Faye, Marcel Marigo et Elvire Vignon
- Session 4 : Premier cas pratique de médiation. Mardi 9 novembre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par Mamary Diarra, Elvire Vignon et Lydienne Yen Eyoum
- Session 5 : Cadre juridique et institutionnel de la médiation. Mardi 16 novembre 2021 / 4 heures (14h-18 h GMT) – Animée par Amadou Dieng et Elvire Vignon
- Session 6 : La diversité des pratiques de médiation illustrées par l'exemple : médiation commerciale, d'investissement, dans les relations de travail (conflits individuels et collectifs), médiation communautaire et familiale. Mardi 23 novembre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par toute l'équipe pédagogique
- Session 7 : Second cas pratique de médiation. Mardi 30 novembre 2021 / 4 heures (14h-18h GMT) – Animée par Romain Carayol, Moustapha Faye, David Lutran et Marcel Marigo
- Epreuve théorique : 7 décembre 2021 / 2 heures (14h-16h GMT)
- Remise des diplômes : 14 décembre 2021 / 2 heures (14h-16h GMT)

## **F. CERTIFICATION DE MEDIATEUR**

A l'issue de la formation, et sous réserve de leur réussite à l'examen venant sanctionner celle-ci (contrôle continu lors des deux cas pratiques de médiation proposés et examen théorique sur la médiation), les participants seront titulaires de la certification à la médiation en Afrique de l'Institut EDGE, leur permettant de faire valoir leurs compétences de Médiateurs et/ou leur maîtrise du processus de médiation.

## **G. EQUIPE PEDAGOGIQUE**

La formation est conçue et animée par une équipe pédagogique internationale composée de médiateurs expérimentés de nationalités différentes (Bénin, Cameroun, France, Mali, Sénégal), ayant tous exercé comme avocats et disposant à ce titre d'une solide expérience en matière de contentieux (contentieux judiciaire et arbitral) national et international.

Leur objectif est de transmettre leur savoir-faire en matière de médiation et de partager leur expérience avec les participants.

### **Membres de l'équipe pédagogique**

- **Romain CARAYOL**

Avocat au Barreau de Paris, ancien Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris et du Conseil National des Barreaux, Maître Romain CARAYOL est Médiateur diplômé de l'Institut Catholique de Paris – Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMEN) – et agréé par le Conseil National des Barreaux. Il est inscrit sur la liste du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA) ainsi que sur les listes de médiateurs des Cours d'appel de Paris, Toulouse et Basse-Terre.

Il est membre de l'équipe pédagogique de l'IFOMEN -ICP pour la formation initiale vers le diplôme « Médiateur », Maître d'enseignement à l'Ecole de Formation du Barreau de Paris pour la formation initiale des élèves-avocats et la formation continue des avocats.

Il est par ailleurs Secrétaire Général de la Fédération Française des Centres de Médiation, Vice-président de l'Association des Médiateurs Européens, Membre du comité scientifique du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA). Il est l'auteur de nombreuses publications sur la médiation.

- **Mamary DIARRA**

Avocat au barreau du Mali après avoir occupé plus postes de Directeur Administratif et Financier en entreprises (HYDROMALI PETROLEUM SA MULTI-ML SA...), Maître Mamary DIARRA est associé du cabinet JFC Avocats Mali, en charge du Pôle M2diation – Expertises / Assurances – contentieux fiscal et social – traitement des difficultés des entreprises.

Titulaire de la certification en Médiation Commerciale OHADA (SAHARA, Université MC GILL, à Montréal), Mamary DIARRA est Secrétaire général de l'Association des Médiateurs Diplômés du Mali, au sein de laquelle il intervient comme formateur en médiation, anime régulièrement des émissions sur la médiation à la radio et à la télévision et prend part à des actions de sensibilisation par rapport à l'intérêt de la médiation dans la gestion des conflits communautaires.

Mamary DIARRA est également membre de l'Union Internationale des Avocats (UIA), de l'Association Malienne des Gestionnaires de Ressources Humaines (AMAGRH) et Président de l'Association Espoir du Sud (EDS), intervenant en matière d'assistance juridique et judiciaire aux victimes d'abus et aux couches vulnérables et défavorisées.

- **Amadou DIENG**

Docteur en droit, Amadou DIENG a consacré sa thèse aux investissements privés étrangers dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Après une spécialisation sur les modes alternatifs de règlement des litiges (ADR), il a participé à la mise en place du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar.

Avocat au barreau de Paris, il a consacré sa pratique professionnelle au droit des affaires en traitant des contentieux judiciaires et arbitraux dans les transactions commerciales internationale et le droit de l'investissement.

Formateur, il a animé de nombreuses sessions de formation sur le droit de la commande publique et a également enseigné à l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine (IHEAL) de l'Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3. Il est par ailleurs l'auteur de différents articles sur les questions juridiques internationales, notamment en rapport avec l'OHAHA. Il est titulaire d'un Master of Laws (LLM) in American Law.

- **Moustapha FAYE**

Avocat-conseil au Barreau du Sénégal depuis 1985, Maître Mustapha FAYE a co-fondé, en 1994, la SCP François SARR & Associés, cabinet juridique international spécialisé en droit des affaires dont il est associé. Titulaire de la maîtrise de droit judiciaire privé et du Master II du Droit de la Régulation de l'université Cheick Anta Diop (UCAD) de Dakar, il est également titulaire du Diplôme Universitaire de Médiateur (DUM) de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE) de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Ayant participé comme expert à la rédaction et à la mise en place du projet « Justice de Proximité, pour l'amélioration de l'accès à la justice au Sénégal » ayant donné naissance aux Maisons de Justice du Sénégal, Maître FAYE est également formateur auprès de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA – OHADA / Bénin).

Médiateur et Arbitre du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, il coordonne les activités de l'IFOMENE au Sénégal depuis 2017, est Collaborateur-Formateur en Arbitrage et Médiation du Barreau du Sénégal et du Centre de Formation Judiciaire (CFJ) de Dakar et également contributeur DOING BUSINESS – Groupe Banque Mondiale depuis 2008.

- **David LUTRAN**

Avocat au Barreau de Paris spécialisé en contentieux des affaires, immobilier et pénal, passé par de grands cabinets internationaux (Gide Loyrette Nouel, Linklaters), Maître David Lutran est également Médiateur : agréé par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), certifié par l'Institut Français de Certification des Médiateurs (IFCM) et l'International Mediation Institute (IMI), référencé auprès du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA), inscrit sur la liste des médiateurs de la Cour d'appel de Paris).

Il est régulièrement désigné médiateur – médiations judiciaires et conventionnelles – dans des litiges commerciaux (inexécution contractuelle, ruptures de relations commerciales établies, earn-out...), immobiliers (commercial et habitation) et familiaux (successions) pouvant impliquer des parties de nationalités différentes. Il intervient également en qualité de conseil dans des médiations nationales et internationales et est, à ce titre, habitué aux différentes pratiques de la médiation.

Auteur de nombreuses publications sur la médiation, qu'il enseigne dans plusieurs universités françaises (par exemple : Université Paris II Assas : cours sur la médiation en matière d'investissements en Afrique, Université Paris Est Créteil : cours de médiation internationale et Université Polytechnique des Hauts-de-France : cours de médiation civile), il organise et/ou participe régulièrement à des événements en lien avec celle-ci, en France comme à l'étranger (Algérie, Arabie Saoudite, Italie, Liban, République Démocratique du Congo, Singapour, Suisse...).

Membre de la Commission Médiation et Prévention des Conflits de l'Union Internationale des Avocats (UIA), David Lutran a été classé « Excellent » en médiation dans l'édition 2020-2021 du Guide Décideurs consacré au contentieux et à l'arbitrage.

- **Marcel MARIGO**

Avocat à la Cour au Barreau de Luxembourg intervenant dans le domaine du contentieux civil, commercial, social, pénal et administratif, Maître Marcel MARIGO est le fondateur de l'Etude MARIGO, située à Luxembourg. Il est médiateur agréé en matière civile, commerciale et pénale, suivant arrêté du Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg et intervient dans le domaine de la formation et de la pratique de la médiation (résolution des conflits entre Etats et les particuliers et entre les particuliers).

Intervenant en tant que Médiateur auprès de l'Institut IFE by ABILWAYS à Luxembourg, il est également un spécialiste de la législation de l'espace OHADA en matière de droit des sociétés, d'arbitrage et de médiation.

Membre du Conseil National pour Etrangers du Luxembourg (CNE), dont il préside la Commission pour « Réfugiés », il est le fondateur de l'Association La Plume A.B.B.L., intervenant dans le domaine de l'éducation, la santé publique, la promotion de la médiation, la non-violence et la lutte contre l'immigration clandestine.

- **Elvire VIGNON**

Avocate honoraire au Bénin, Maître Elvire VIGNON est médiatrice certifiée ITC (International Trade Center/Centre du Commerce International) et agréée par le CAMEC-CCIB, CAO (Compliance Advisor Ombudsman) pour IFC (Société financière internationale) et MIGA (Agence multilatérale de Garantie des Investissements) du Groupement de la Banque Mondiale, ainsi que par le CMAG (Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM (Groupement inter-patronal du Cameroun).

Elle est la Directrice du Centre EV Arbitre & Médiation, Cotonou – Bénin et est par ailleurs formatrice, chargée de cours de conciliation et de médiation pour la formation au CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Secrétaire Générale de l'Association Professionnelle des Médiateurs du Bénin (APMB), elle est membre de FemWise-Afrique, réseau panafricain de médiateurs femmes de l'Union africaine, réseau intégré dans l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA).

- **Lydienne YEN EYOUM**

Avocate aux Barreaux de Paris et du Cameroun, Maître Lydienne YEN EYOUM est médiatrice diplômée de l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation de l'Institut Catholique de Paris et agréée par le Conseil National au Centre National de Médiation des Avocats (CNMA).

Elle est diplômée de l'Ecole internationale des modes alternatifs de règlement des différends EIMA-EFB et certifiée au droit collaboratif par l'AFPDC.

Elle a par ailleurs obtenu à l'Institut Catholique de Paris le titre de Médiateur (Médiatrice) et consultante(e) en management de crise reconnu par l'Etat et est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNPC)

Elle est membre de l'IEAM (Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation) de Paris.

Ancienne présidente de la Commission Arbitrage de ICC Cameroun de 2006 à 2009, elle a œuvré pour la promotion de l'Arbitrage ICC au Cameroun par l'organisation de colloques et des réunions d'analyses de pratique, de formation de juristes de grandes entreprises pour la compréhension et la maîtrise du Règlement ICC.

## **H. DEBOUCHES**

A l'issue de la formation, les auditeurs(trices) disposeront des compétences nécessaires pour exercer comme médiateur(trices).

Les autres auront élargi leur champ de compétences en maîtrisant les modes amiables et la médiation et seront à même d'en utiliser les techniques pour leurs activités professionnelles quotidiennes (choix d'avoir recours à la médiation pour la résolution d'un différend, suivi de celle-ci comme partie médiée ou comme conseil).

S'agissant plus particulièrement des avocats, ils auront bénéficié des recommandations de leurs confrères pour être pleinement aux côtés de leurs clients en médiation et leur prodiguer des conseils à forte valeur ajoutée (y compris au plan économique), axés sur une solution devant être sécurisée au plan juridique.

Quant aux magistrats, ils auront saisi tout l'intérêt de la médiation pour la résolution amiable des différends qu'ils ont à instruire et seront à même d'inviter les parties à avoir recours à la médiation lorsqu'ils estimeront que le dossier s'y prête. Ils comprendront également leur rôle dans le processus de médiation.

## **I. COÛT DE LA FORMATION**

**750 euros (491.9687 francs CFA) + 250 euros (163.989 francs CFA) de droits d'inscription**

Le paiement des frais de la formation s'effectue sur le compte Bancaire suivant :

Banque : CBAO

Nom du compte : EDGE SAS

N° de compte : SN012 01211 036195178701 24 CBAO SND





❖ **Quelles sont vos motivations pour le choix de cette formation ?**

❖ **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- 2 photos d'identité
- Un CV actualisé
- Pièce d'identité
- Photocopie du dernier diplôme obtenu ou l'attestation de réussite
- Une lettre d'engagement personnelle, de l'employeur ou de l'organisme prenant en charge les frais de formation

❖ **COÛT DE LA FORMATION : 750 euros (491.9687 francs CFA) + 250 euros (163.989 francs CFA) de droits d'inscription**

**Le dossier dûment rempli accompagné des pièces justificatives ainsi que des frais de dossier sont à déposer ou retourner à l'adresse suivante :**

**Institut EDGE**  
**36 VN Mermoz Pyrotechnie, rue MZ -59**  
**Téléphone : +22176 164 56 38/+221 33 865 36 82/ e-mail : [edgesenegal2@gmail.com](mailto:edgesenegal2@gmail.com)**  
**Web : [www.institutedge.org](http://www.institutedge.org)**

**Signatures :**

**De l'Auditeur(trice)**

**De l'Employeur ou l'Organisme prenant en charge la formation (si nécessaire)**